

Règlement intérieur
du
BUSHINDO SARTROUVILLE KENDO
(BSK)

Préambule : Le règlement intérieur définit les règles générales au sein du club "BSK" pour pratiquer le Kendo en harmonie.

LE DOJO

- Le dojo (la salle où se pratique le Kendo) doit être maintenu dans un état de propreté et d'hygiène irréprochable (accès, vestiaire, douches et salle de pratique)
- Chaque pratiquant doit saluer en entrant et en sortant de la salle du dojo
- Les professeurs (sensei) sont placés du côté supérieur le « Kamiza » (côté où se trouve la calligraphie « Bushindo ») dans l'ordre hiérarchique de gauche à droite, en faisant face au Kamiza. Les élèves se placent du côté opposé. de droite à gauche (face au Kamiza) par ordre de grade et d'ancienneté dans le même grade

LES SENSEI, L'ENSEIGNEMENT

Les personnes qui vous enseignent le Kendo (sensei) vous offrent de leur temps vous devez :

- les écouter en approuvant pour leur montrer que vous avez compris (oui en japonais : « Hai »)
- exécuter les exercices demandés de votre mieux
- ne pas discuter les consignes
- ne pas discuter avec les autres pratiquants sans nécessité durant le cours
- ne pas arrêter l'entraînement sauf cas de force majeure.
- informer l'enseignant responsable lorsque vous souhaitez vous retirer de l'entraînement pour toute autre raison.

REGLES GENERALES

I Santé et Hygiène

Le respect des autres pratiquants oblige à une hygiène irréprochable au sein du dojo. Tout problème de santé ou de blessures même passagères doit être rapporté au professeur avant le début du cours. Lui seul décidera si oui ou non et de quelle façon vous pourrez participer à la séance du kendo.

II Lincence

Tout pratiquant doit être en règle avec la loi concernant l'affiliation (licence etc.) et l'assurance, notamment au tiers.

II Matériel

Les équipements nécessaires à la pratique du Kendo (keikogi, hakama, tenugui, bogu, shinaï) doivent être propres, entretenus et en parfait état. Chaque pratiquant étant personnellement responsable, il doit impérativement vérifier avant chaque séance l'état de son matériel (notamment ses shinaï) pour garantir la sécurité physique des autres pratiquants.

Chaque pratiquant est responsable de son matériel et de ses affaires personnelles notamment en cas de vol et ne peut rechercher la responsabilité du BSK pour quelque raison que se soit.

III Membres

Tout membre du Club BSK doit être régulièrement inscrit comme tel et doit être à jour de ses cotisations.

Lors des cours ou des séances d'entraînement libre (Godogeiko), tout membre qui y participe doit inscrire son nom dans le cahier de présence ouvert à cet effet.

IV Invités

Tout membre du Club peut inviter une personne extérieure au Club. Dans ce cas il doit en informer au préalable le responsable du cours qui se réserve le droit de refuser.

ETIQUETTE

L'étiquette est l'ensemble des règles traditionnelles dans le dojo. L'étiquette est une des caractéristiques essentielle du Kendo.

Les règles d'étiquettes qui sont enseignées pendant les cours traduisent le respect des pratiquants envers les autres pratiquants, les enseignants (sensei), le matériel et le lieu de pratique (dojo).

Les plus anciens (sempai) doivent montrer l'exemple et enseigner aux débutants avec humilité et compréhension.

Les débutants doivent respecter les plus anciens et faire preuve d'attention.

IDENTITE DU CLUB

Tant à l'intérieur du dojo qu'à l'extérieur (représentation, inter-club, compétition) l'identité du «BSK » se fait par le port du tenugui et du zeken qui doivent être l'image du club.